

MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-LENDRESSE

(Communes fusionnées)

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
MONT-ARANCE-
GOUZE-LENDRESSE
Séance du 24 janvier 2024

Approuvé en séance du 7 mars 2024

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à onze heures trente, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Secrétaire de séance élu : M.SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : M CAMGRAND pouvoir à M. CLAVÉ
Mme GUITTONNEAU à Mme DAUBAS
M.LAMASOU pouvoir à M.LETARGUA
Mme LOQUET pouvoir M. LACOSTE-PEDELABORDE
M LAPETRE pouvoir à Mme BAZIARD
Mme CAZENAVE pouvoir à M.HILLOOU

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE - Programme "Génie Civil Communications Electroniques Option A 2023
APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 23TE067

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : **Génie civil communications électroniques lié à l'enfouissement du postes n°4 "Laborde" route départementale 817 avec création de rond-point.**

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement SPIE/REY BETBEDER.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Génie Civil Communications Electroniques Option A 2023", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| - montant des travaux T.T.C | 11 028,31 € |
| - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 1 102,84 € |
| - frais de gestion du TE | 64 459,51 € |

TOTAL 12 590,66 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres | 12 131,15 € |
| - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 459,51 € |

TOTAL 12 590,66 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE - Programme "FACE C 2023

APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 22EF030

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : **Enfouissement du postes n°4 "Laborde" route départementale 817 avec création de rond-point.**

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement SPIE/REY BETBEDER.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme Electrification Rurale "FACE C 2023", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit

:

- | | |
|---|--------------|
| - montant des travaux T.T.C | 125 626,73 € |
| - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 12 562,67 € |
| - actes notariés (2) | 690,00 € |
| - frais de gestion du TE64 | 5 234,45 € |

TOTAL 144 113,85 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit

:

- | | |
|--|-------------|
| - participation FACE | 72 000,00 € |
| - T.V.A. préfinancée par TE64 | 23 031,57 € |
| - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres | 43 847,83 € |
| - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 5 234,45 € |

TOTAL 144 113,85 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Motion de soutien au Centre social de Mourenx

Le centre social « Lo Solan » de Mourenx est un acteur majeur de la cohésion sociale sur notre territoire.

Cette structure partenaire de la commune sur de nombreux projets est une structure de proximité qui crée et nourrit le lien social et accompagne nos concitoyens face aux problématiques sociales sur nos territoires. Il est aussi un lieu d'animation en prenant en compte l'expression des demandes et des initiatives des habitants de notre territoire favorisant ainsi la vie sociale et la vie associative

Mais aujourd'hui, les centres sociaux sont confrontés à un contexte budgétaire tendu. Ils sont à la fois fragilisés par l'augmentation substantielle de leurs charges de personnel (+ 6 à 10 %) consécutive à l'accord de branche relatif aux nouveaux systèmes de rémunération et de classification et par l'inflation de certains postes de dépenses clés comme le coût de l'alimentation, de l'énergie et des transports avec un impact négatif sur la trésorerie et leur avenir.

Face à ces contraintes de gestion qui s'imposent au détriment de la qualité du projet et des missions, le conseil municipal de Mont sollicite le gouvernement pour renforcer son accompagnement en direction des centres sociaux, et de ne pas renvoyer la responsabilité financière aux collectivités locales qui subissent elles-mêmes la baisse continue des dotations de l'Etat.

La municipalité de Mont s'associe à la demande de la Fédération nationale des centres sociaux et appelle au déblocage d'un fonds de soutien exceptionnel qui permettrait aux centres sociaux de traverser cette période en maintenant une activité à la hauteur des besoins des plus vulnérables de nos concitoyens.

Face au risque d'une réduction, voire d'une dégradation, de ses activités au détriment des usagers et des habitants, l'ensemble des élus du conseil municipal de Mont apporte tout son soutien aux salariés et au conseil d'administration, et réaffirme son attachement plein et entier au centre social Lo Solan et à l'ensemble des centres sociaux.

Fin de la séance.



